

Collecte des déchets

Familleureux, Seneffe, Petit-Roeulx

PMC : lundi 22 août

Conteneur papiers-cartons : lundi 22 août

Déchets résiduels (moka) : jeudi 25 août

& jeudi 8, 22 septembre

Déchets organiques (vert) : **vendredi 19 août**

(et non le 18) & jeudi 25 août

Pour toute question, demande ou réclamation
0800/11.799 - info@hygea.be - www.hygea.be

Arquennes, Feluy

PMC : lundi 22 août

Conteneur papiers-cartons : lundi 5 septembre

Déchets résiduels (moka) : vendredi 26 août

& 9, 23 septembre

Déchets organiques (vert) : **samedi 20 août**

(et non le 19) & vendredi 26 août

Horaire d'été pour les collectes en porte-à-porte

Celles-ci débuteront à 4h30 au lieu de 5h30 jusqu'au 14 septembre 2022 inclus.

- Différents Services Hygea disponibles sur webshop.hygea.be
- Prochaines dates de collecte ? Pensez à télécharger l'application « RECYCLE »

Offre d'emploi

La Commune de Seneffe recrute :

- un(e) employé(e) d'administration D6 pour le service Finances - Contrat APE - temps plein (36h)
- un(e) coordinateur(trice) POLLEC A1 pour le Pôle Cadre de Vie - temps plein (36h)
- un(e) logisticien/magasinier/gestionnaire des stocks APE pour le service Travaux - temps plein (36h)
- un(e) étudiant(e) pour travailler à la bibliothèque de Seneffe - Contrat étudiant

Plus d'infos : www.seneffe.be

Le nourrissage des animaux sur le domaine public

Nous aimons tous les animaux. Nourrir les canards, les oies et autres oiseaux du quartier reste une attitude humble guidée bien souvent par un acte de bonté. Ce geste risque cependant d'attirer beaucoup d'ennuis...

Rassembler les restes de denrées alimentaires et les porter aux animaux, un réflexe qui nous semble normal. Or, ce geste a un **impact** sur ceux-ci et l'environnement.

Légalement, il est interdit de nourrir les animaux sauvages ou errants dans les espaces et lieux publics.

Pourquoi est-ce interdit ?

- Cela modifie les habitudes des animaux qui tombent dans la facilité et la dépendance vis-à-vis de cette source de nourriture.
- Un apport artificiel de nourriture profite d'abord aux espèces opportunistes telles que: pigeons, rats, corneilles noires, chats errants, renards, etc.
- La nourriture « humaine » ne convient généralement pas aux animaux. Elle les rend plus sensibles aux maladies.
- Plus il y a de nourriture, plus il y a d'individus pour une même surface.
- La nourriture non absorbée finit par pourrir dans l'eau. Cela peut aussi donner lieu à des odeurs nauséabondes.
- Les individus deviennent agressifs entre eux et envers l'être humain.
- Préjudices pour votre propre salubrité et tranquillité.
- Notre Règlement Général de Police interdit le fait d'attirer, d'entretenir ou de contribuer à la fixation d'animaux sauvages ou errants, notamment en leur distribuant de la nourriture. Cette règle ne s'applique pas pour le nourrissage des oiseaux du jardin en hiver (boule de graisse).

Nos recommandations

- Ne nourrissez pas les animaux sauvages ou errants.
- Gardez la nourriture pour les animaux domestiques à l'intérieur.
- Au lieu de jeter vos excédents alimentaires, pensez à les recycler.

En conclusion, laissons la nature faire son œuvre, c'est la meilleure aide qui puisse être apportée aux animaux... C'est aussi le moyen le plus efficace pour assurer une bonne cohabitation entre l'homme et ces derniers !

Mesures de circulation

Du 16 au 31 août 2022, la circulation des véhicules sera interdite excepté riverains dans la Rue du Village à Petit-Roeulx-lez-Nivelles en raison de travaux d'égouttage du nouveau lotissement. Une déviation sera mise en place par la Rue Haute et la Rue Grinfaux.

Dans le cadre de l'organisation de la brocante des 4 Hameaux le 21 août 2022, les dispositions suivantes ont été prises de 6h à 20h :

- le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits :
Rue du Sart tronçon compris entre la Rue de Rosseignies et la Rue des Roquettes
Rue de Renissart tronçon compris entre la Rue de Rosseignies et la Rue des Roquettes
Rue des Roquettes tronçon compris entre la Rue du Sart et le numéro 7
- la circulation des véhicules sera interdite Rue Etienne Philippe
- la circulation des véhicules sera limitée à 50 km/h à la Rue de Rosseignies au niveau des activités
- une déviation sera mise en place

Agenda

Activités Maison de Quartier (Place Albert 1er, 1 - Arquennes)

Oberbayern à Marche-lez-Ecaussinnes le 21 août de 16h à 19h30

Danses latines le 22 août de 14h à 15h30 (1€)

Voyage au Parc Animalier Forestia le 23 août de 8h30 à 20h

Mangeons ensemble le 24 août de 12h à 13h

Goûter au jardin le 24 août de 13h à 15h30 (3€)

Gym douce le 24 août de 11h à 12h (3€)

Cours de langue espagnole le 25 août de 13h30 à 15h45 (3€)

Plus d'infos : 067/67.05.63 - 0476/96.77.14

Brocante des 4 Hameaux

Le dimanche 21 août de 8h à 17h à Seneffe : Hameau de "La Ronce", Rue du Sart et Rue de Renissart.

Renseignements : Comité Citoyen des 4 Hameaux

comitecitoyendes4hameaux22@gmail.com - 0473/92.81.95

Kermesse et carnaval d'Arquennes - Du 26 au 29 août

Vendredi :

- Concours de belote sous le chapiteau de la Grand'Place.

Samedi :

- Brocante au matin ;

- Circuit découverte en petit train l'après-midi ;

- Soirée dansante sous le chapiteau de 19h00 à 22h00.

Dimanche :

- Cortège carnavalesque. Départ à 15h00 de la cité.

Lundi :

- Feu d'artifice le long du canal.

Infos : Comité des fêtes d'Arquennes - 0494/14.42.36.

Enquête/Annonce de projet

Service Environnement - 064/52.17.20/26

- Demande de permis unique introduite par John JACOB SPRL pour exploiter une installation de regroupement de déchets inertes (<100 m3/an), de terres excavées (20 m3/an) et de déchets non dangereux (100 m3/an), une aire de compostage de déchets verts (400 m3/an) impliquant leur broyage 1 à 2 fois par an (10 heures maximum), et un stockage de matières premières (pavés, terreau, bois) sur le bien sis à Avenue de Grand'Peine, - 7181 Arquennes.
- Enquête publique du 16 août 2022 au 30 août 2022 .
- Enquête publique sur le Programme de gestion durable de l'azote du 16 août 2022 au 30 septembre 2022 inclus.

Plus d'infos : www.seneffe.be (pictogramme "Enquêtes publiques")

AVIS aux «Soupiers et Soupières»

2ème Fête de la Soupe – Concours 2022 le dimanche 9 octobre de 10 à 15h à Seneffe.

La compétition est réservée aux soupes « maison », chaudes ou froides, à base de produits frais et de saison de préférence.

Les préparations seront dégustées « à l'aveugle » par un jury indépendant et le public. Elles seront appréciées sur base de l'aspect, du goût, de l'originalité ainsi que sur la présentation du stand (décoration, déguisement éventuel des participants,).

Trois prix seront décernés : celui du jury, du public et de l'équipe des organisateurs.

Le bulletin d'inscription ainsi que le règlement

régissant la matière sont disponibles sur

www.seneffe.be ou sur simple demande au :

- Service du PCS – 064/52.17.32 ou 064/52.17.13

ou pcs@seneffe.be

- Maison de Quartier - 0476/967.714



Office National des Pensions

Attention ! la permanence du délégué de l'Office National des Pensions se tiendra le mercredi 24 août 2022 de 13h à 15h30.

Il ne recevra que sur rendez-vous. Vous pouvez les contacter au 1765, taper 2, 1 et pour finir le 8015.

Merci de votre compréhension.